

PLAN D'AMÉNAGEMENT PRÉVISIONNEL
PROJET DE CRÉATION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE
Parcelle AH 158 – Pointe Combi – Commune de Sinnamary (973)

N
FLEUVE
DE SINNAMARY

LÉGENDE

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

- Limite de la parcelle AH 158
- Surface défrichée (20 ha)
- Forêt conservée (16 ha)
- Bande tampon végétalisée (protection des lisières)
- Cours d'eau (crique Rosa)
- Sens d'écoulement des eaux

AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

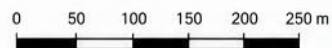
- Piste d'accès principale (largeur 8 m)
- Pistes principales (largeur 6 m)
- Pistes secondaires (largeur 4 à 5 m)
- Fossés de drainage prévisionnels
- Hangar agricole (≈ 180 m²)
- Aire de manœuvre / stockage (≈ 800 m²)
- Accès principal à la parcelle

CULTURES PRÉVUES

- Cocotiers
- Banancier
- Zone maraîchère (≈ 1 ha)
- Plantes de couverture (Arachis pintoï) en inter-rang

Source : Orthophoto IGN 2024 – Cadastre DGFIP
Projection : RGF93 / UTM 22N

ÉCHELLE : 1 / 2 500



CRIQUE ROSA

≈ 530 m

≈ 930 m

≈ 840 m

BANDE FORESTIÈRE CONSERVÉE
Corridor écologique
et protection des
ressources
16 ha

SECTEUR OUEST
10 ha défrichés

SECTEUR EST
10 ha défrichés

HANGAR AGRICOLE
(stockage matériel et récoltes)
12 m x 15 m = 180 m²
Aire de manœuvre
et de stockage ≈ 800 m²

Accès principal
à la parcelle

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Élément	Détail / estimation
Surface totale de la parcelle	36 ha
Surface défrichée	20 ha (2 secteurs de 10 ha)
Surface conservée en forêt naturelle	16 ha (bande centrale)
Hangar agricole (stockage matériel et récoltes)	180 m² (12 m x 15 m)
Aire de manœuvre / stockage	≈ 800 m²
Bassins de rétention / mares artificielles	Aucun
Assainissement	Aucun (absence d'habitation)
Espèce de couverture en inter-rang	Arachis pintoï
Culture principale	Cocotiers, bananiers et maraîchage

RÉSEAU DE PISTES D'EXPLOITATION Longueurs estimées

Piste d'accès principale (largeur 8 m)	≈ 240 m
Pistes principales (largeur 6 m)	≈ 380 m
Pistes secondaires (largeur 4 à 5 m)	≈ 620 m
LINÉAIRE TOTAL DES PISTES	≈ 1 240 m

FOSSÉS DE DRAINAGE PRÉVISIONNELS

Fossés principaux (le long des pistes et en périphérie des parcelles)	≈ 420 m
Fossés secondaires (drainage interne si nécessaire)	≈ 380 m
LINÉAIRE TOTAL DES FOSSÉS	≈ 800 m

Les fossés seront réalisés uniquement si nécessaires,
en fonction des observations de terrain.

NOTES ET ENGAGEMENTS

- Défrichement progressif sur un maximum de 20 ha.
- Les 16 ha en forêt naturelle seront conservés en l'état.
- Aucun bâtiment d'habitation n'est prévu sur l'exploitation.
- Aucun bassin de rétention ni mare artificielle n'est prévu.
- Les fossés de drainage seront réalisés uniquement si nécessaires,
le long des pistes et des parcelles, sans modification des écoulements
naturels.
- Les produits phytosanitaires seront utilisés conformément à la
réglementation en vigueur. Les emballages et déchets seront évacués
par les filières agréées.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Coco Village
Pointe Combi – 97315 Sinnamary
Guyane Française

DATE
Juillet 2026

DOCUMENT

Plan d'aménagement prévisionnel

VERSION
1

NORD

